

"Le projet de Parlement occidental" dans Le Soir (26 janvier 1949)

Légende: Paru le 26 janvier 1949 dans le quotidien belge Le Soir, à la veille d'une réunion du Conseil du Pacte de Bruxelles, l'article explique les réticences du gouvernement britannique à se rallier au projet de création d'un Conseil ministériel européen et d'une Assemblée consultative, déjà approuvé par la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg.

Source: Le Soir. 26.01.1949. Bruxelles: S.A. Rossel.

Copyright: (c) Rossel & Cie SA - LE SOIR, Bruxelles, 2004

Le présent article est reproduit avec l'autorisation l'Editeur, tous droits réservés. Toute utilisation ultérieure doit faire l'objet d'une autorisation spécifique de la société de gestion Copiepresse info@copiepresse.be

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"le_projet_de_parlement_occidental"_dans_le_soir_26_janvier_1949-fr-868dc47f-ef8e-41e8-bf36-49b07acc00d5.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 18/09/2012

A la veille de la réunion du Conseil des « Cinq »

Le projet de Parlement occidental

(De notre envoyé spécial permanent.)

Londres, 25 janvier.

Pourquoi le gouvernement britannique, la semaine dernière, à Paris, n'a-t-il pu se rallier au projet d'Assemblée consultative européenne approuvé par la France, la Belgique, la Hollande et le Luxembourg ?

M. Ernest Bevin tiendra vraisemblablement à préciser les déclarations que M. Dalton a faites récemment en son nom lorsque, jeudi, le Conseil des cinq ministres des Affaires étrangères se réunira au Foreign Office. Avec la question du Pacte de l'Atlantique, sur laquelle un accord parfait semble exister entre les « Cinq », le problème de l'Assemblée consultative européenne, ou « Parlement Occidental », sera sans doute un des points principaux de l'ordre du jour.

Comme nous l'avons déjà noté, l'opinion britannique, jusqu'à présent, ne s'est pas passionnée pour le projet du « Parlement occidental ». La tempête palestinienne que M. Bevin doit affronter demain à la Chambre des Communes retient, pour le moment, toute son attention. Certains journaux anglais, cependant, déplorent que le gouvernement travailliste, après avoir joué un rôle si important dans l'organisation de l'Europe occidentale, paraisse se désintéresser d'un projet qui tend à associer plus étroitement les peuples occidentaux aux tentatives de rapprochement faites en leur nom au cours de réunions diplomatiques, c'est-à-dire confidentielles.

Quoi qu'il en soit, la timidité du gouvernement travailliste devant les projets les plus hardis d'intégration politique de l'Europe n'est peut-être pas irrémédiable. Depuis que M. Bevin, il y a un an, a défini la politique britannique de consolidation occidentale, des progrès remarquables ont été accomplis. On n'a pas lieu de croire que les hésitations actuelles trahissent un refroidissement vis-à-vis de l'Europe. Comme la plupart des Anglais, M. Bevin se méfie des institutions créées de toutes pièces et qui ne sont pas le fruit d'une série d'essais, heureux et malheureux.

Le Conseil des cinq ministres des Affaires étrangères a tenu sa dernière réunion, voici trois mois, à Paris. C'est au cours de cette session qu'il fut entendu qu'un comité serait chargé d'étudier les mesures à prendre pour promouvoir l'Union européenne. Lorsque le rapport fut prêt, et qu'il ne restait plus au comité qu'à se prononcer, la Grande-Bretagne pria celui-ci d'ajourner sa séance. M. Bevin demandait le temps de la réflexion. Cela lui permit, entre autres choses, d'examiner avec M. Schuman le problème du « Parlement occidental » a au cours de la récente visite du ministre des Affaires étrangères de France à Londres. A en juger par les déclarations de M. Schuman on pouvait espérer qu'un accord interviendrait. Il ne s'est pas fait, la semaine dernière, à Paris. Il se fera peut-être cette semaine à Londres.

Le rapport du Comité de Paris présenté au Conseil des « Cinq » les recommandations des quatre puissances qui proposent la création tout à la fois, d'un Conseil ministériel européen et d'une Assemblée consultative. Les recommandations britanniques, qui constituent des variations sur le même thème, sont, en quelque sorte, le « rapport de la minorité ». Le compte rendu des séances du Comité complète ces deux séries de propositions.

Les divergences de vues sont assez sérieuses, bien qu'elles soient moins accusées qu'il y a trois mois. La « majorité » franco-beneluxoise souhaite que l'Assemblée européenne soit composée d'individus représentant les grands secteurs de l'opinion et non les gouvernements. La « minorité » britannique voudrait, au contraire, que les délégués fussent désignés par les gouvernements; il n'y aurait donc pas de « partis » au sein du « Parlement occidental », des « blocs » nationaux en tiendraient lieu. M. Bevin craint en effet, qu'une assemblée indépendante des gouvernements n'adopte des résolutions généreuses mais peu pratiques que ces derniers seraient incapables d'appliquer, ce qui ne tarderait pas à discréditer l'idée même de l'Union européenne.

M. Spaak, M. Schuman et leurs collègues hollandais et luxembourgeois réussirent peut-être à calmer, au cours des prochaines réunions (qui se tiendront à huis clos, comme de coutume) les appréhensions de M. Bevin à l'endroit de la diplomatie ouverte et parlementaire.

Robert DE GEYNST.